



## Mon ex peut elle refuser que les enfts soient entendus ?

Par **puce3869**, le **12/05/2009** à **11:37**

Bonjour,

Je dois passer devant le JAF la semaine prochaine.

Mes enfants, 14 et demi et 12 ans ont demandé à être entendus directement par le JAF et des papiers ont été signés dans ce sens (papier déclarant que les enfts ont été informé de leurs droits à être entendus et à être représenté par un avocat si ils le souhaitent).

Lors d'un courrier établis à mon ex, je lui ai demandé si je pouvais aller chercher directement les enfts à leur collège le jour "J" pour les conduire à l'audience (et en profiter pour rencontre le CPE du collège).

--> pas de réponse.

Hier, j'ai eu mon grand de 14 ans et demi au tel, et il m'a dit que sa mère avait déclaré qu'il n'y a "que les grands" qui doivent être présent à l'audience.

Donc je crains que mon ex ne s'oppose au fait d'enmener les enfts à l'audience même si cela relève de leur droit.

J'aimerais avoir votre avis svp ? Que dois-je ou puis-je faire ?

Que fera le JAF si les enfts ne sont pas présents ? Report d'audience?

Par **puce3869**, le **13/05/2009** à **16:54**

Bonjour;

Peronne pour répondre à ma question svp ???

Merci d'avance

Par **ARIDOM**, le **13/05/2009** à **22:17**

bonsoir

Mon fils de 14 ans a vu le Juge dernièrement mais il était seul avec l'avocat qu'avait choisi son père. Le RV n'était pas le même que le notre.

Au cours de notre RV le juge a pu résumé ce qu'avait dit mon fils , c'était assez embrouillé, il n'a pas dit ce mon fils ne voulait pas ce que l'on sache.

Résultat très décevant car le juge n'a pas pu se décider sur le souhait de mon ex de faire la garde alternée. Il a demandé une expertise psychologique

Je trouve curieux que personne ne vous ai dit si vos enfants peuvent venir en même temps que vous. Si vous n'avez pas pris un avocat renseignez vous auprès du tribunal car je ne pense pas que vos enfants soient entendus au cours de votre audience

Par **puce3869**, le **14/05/2009** à **07:47**

Mon avocat m'a dit que les enfants [s]doivent obligatoirement [/s]être présent lors de l'audience.

Ils seront reçus seuls, avant ou après.

Mais là n'était pas la question....